



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

Service des Affaires Générales
Centre d'Aide à la Décision
Tél:04.94.34.94.60
Fax:04.94.74.04.66
N/Réf : LC/CC

SIX-FOURS-les-PLAGES , le 16 décembre 2022

OPPORTUNITÉ

Vous êtes un couple de restaurateurs (restauratrices) et souhaitez ouvrir et gérer votre restaurant.

L'un (l'une) de vous est actuellement chef (chefe) dans un restaurant étoilé.

La commune de SIX FOURS LES PLAGES met à votre disposition une bâtisse de 879 m² sur trois niveaux, située face à la mer dans un quartier touristique et résidentiel.

La Commune prendra à sa charge les travaux de restauration et d'adaptation du bâtiment pour une activité de restaurant gastronomique-brasserie-bar à huîtres, à charge pour vous d'investir dans les aménagements intérieurs et extérieurs.

Vous disposerez d'un bail emphytéotique à loyer modéré pour une durée de 25 ans.

Contact pour obtenir des renseignements et visiter la villa : 04 94 34 94 60 ou 04 94 34 93 96

Vous pouvez retirer un dossier de candidature sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six-fours.fr>), rubrique "services en ligne" puis "démarches en ligne" puis "autorisation occupation Domaine Public", ou demander un envoi de dossier.

Une commission ad hoc choisira le futur exploitant selon les critères retenus dans le dossier de candidature.

Dossier à déposer avant le : 03 Mars 2023 à 12 heures auprès de la mairie de SIX FOURS LES PLAGES selon les modalités et à l'adresse figurant dans le dossier de candidature (règlement de consultation).